



# POUR DES RÉGIONS DYNAMIQUES ET PROSPÈRES : L'URGENCE DE CHANGEMENTS MAJEURS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION ET DE LOGEMENT

Planification de l'immigration au Québec  
pour la période 2026-2029



Mémoire de la Fédération québécoise des municipalités  
Septembre 2025



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS





## TABLE DES MATIÈRES

<b>LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.....</b>	<b>3</b>
<b>MOT D'INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>MISE EN CONTEXTE .....</b>	<b>5</b>
<b>TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES LES GOUVERNEMENTS DOIVENT ABANDONNER LES MESURES QUI MENACENT LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS .....</b>	<b>8</b>
<b>FAIRE PREUVE D'AUDACE POUR FAVORISER L'IMMIGRATION EN RÉGION EN MODIFIANT L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL SUR LES CONDITIONS D'IMMIGRATION .....</b>	<b>12</b>
<b>ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX ESSENTIELS POUR LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN RÉGION.....</b>	<b>14</b>
<b>IMMIGRATION PERMANENTE LES SCÉNARIOS PROPOSÉS SONT DE VÉRITABLES FREINS À L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE .....</b>	<b>17</b>
<b>REVOIR COMPLÈTEMENT L'APPROCHE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE SERVICES EN IMMIGRATION EN RÉGION .....</b>	<b>20</b>
Planification territoriale en immigration; S'inspirer de la réussite du RÉSEAU ACCÈS-PME..	20
Respect des besoins et des réalités de chaque milieu.....	22
Francisation; la nécessité d'investir et d'appuyer les initiatives .....	23
<b>DÉCENTRALISER ET FAIRE CONFIANCE AUX MRC EN MATIÈRE DE GESTION DE PROGRAMME.....</b>	<b>26</b>
Simplifier la reddition de compte.....	26
Mettre un terme aux dysfonctionnements des ententes de financement .....	28
Besoin de rétention du personnel gouvernemental dédié aux organismes .....	30
Mettre fin à un dédoublement en transférant les budgets d'Accompagnement Québec aux MRC .....	32
<b>L'URGENCE D'UN CHANTIER NATIONAL EN HABITATION .....</b>	<b>33</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>35</b>



# LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) fait entendre la voix des régions du Québec. Convaincue que la force du nombre peut faire la différence, la FQM accorde une priorité absolue à ses 1 000 membres répartis sur l'ensemble du territoire québécois et à la défense de leurs intérêts politiques et économiques. Elle favorise l'autonomie municipale, travaille activement à accroître la vitalité des régions et offre un large éventail de services aux municipalités et MRC. Le dynamisme, la créativité, ainsi que l'esprit de concertation et d'innovation qui animent les élus-es municipaux inspirent ses réflexions et façonnent ses actions au quotidien.

## **MISSION**

Défendre les intérêts politiques et économiques des régions, en fournissant aux organisations municipales, dans un but non lucratif, un pôle d'expertises leur permettant de s'acquitter pleinement de toutes leurs responsabilités actuelles et futures.

## **VISION**

Faire du Québec de demain le Québec de toutes les régions en permettant aux municipalités du territoire d'offrir des milieux de vie dynamiques et prospères à leurs citoyens, en leur donnant accès à des services de qualité, dans le respect des réalités régionales.

## **VALEURS**

Dans le but de réaliser notre mission et notre vision, la Fédération, nos administrateurs et chaque membre de notre équipe sont guidés par les valeurs suivantes :

### **L'intégrité**

La réussite de l'organisation est fondée sur la confiance que nous accordent les municipalités locales et régionales. Pour conserver celle-ci, nos décisions sont prises dans le respect de la mission, de la vision et des valeurs de notre organisation.

### **L'imagination**

Face aux situations inhabituelles et dans un esprit d'entreprise, nous concevons et proposons à nos collègues et partenaires des solutions innovantes permettant de sortir des sentiers battus et de nous distinguer, tout en respectant nos valeurs.

### **La rigueur**

Nous agissons de façon professionnelle en utilisant l'ensemble de nos connaissances, en considérant tous les aspects d'une situation et en respectant la parole donnée.

### **La proactivité et le travail d'équipe**

Notre agilité et nos connaissances nous permettent d'anticiper les situations nouvelles et de résoudre activement les problèmes de notre organisation ou ceux de nos partenaires, et ce, grâce à la complémentarité de notre équipe et la collaboration qui nous anime.

### **L'engagement**

L'action de chacun des membres de notre équipe est motivée par la passion et guidée par la volonté de réussir notre mission ainsi que par la vision de l'organisation.



## MOT D'INTRODUCTION

Dans le cadre de la consultation publique du gouvernement du Québec en relation avec la planification de l'immigration pour la période 2026-2029, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) souhaite démontrer que la vitalité socioéconomique et l'avenir de nos régions dépendront largement de l'établissement de personnes immigrantes dans nos communautés.

Le vieillissement accéléré de la population ainsi qu'un taux d'accroissement naturel négatif dans 12 des 17 régions du Québec auront des impacts douloureux à bien des égards, à commencer par nos entreprises et nos services publics si l'approche gouvernementale en immigration n'est pas revue. Il est donc impossible pour notre Fédération et nos membres de concevoir une diminution importante des seuils d'immigration par le gouvernement.

Les MRC et leurs partenaires locaux jouent depuis plusieurs années un rôle central afin d'attirer, accueillir, intégrer et retenir les personnes immigrantes dans nos régions, tout en bâtissant des milieux de vie inclusifs, et ce, malgré les nombreuses embûches administratives continues. Ces services, adaptés du mieux possible aux réalités régionales selon les paramètres des programmes en vigueur, doivent maintenant être pleinement reconnus par le gouvernement. Le modèle d'impartition des services adopté par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est devenu beaucoup trop rigide et ralentit les efforts de régionalisation de l'immigration.

De plus, l'accueil réussi des personnes immigrantes ne peut se faire sans une offre adéquate de logements de qualité et à prix raisonnable. Un chantier national majeur doit être lancé ; il est impératif que le gouvernement du Québec change ses façons de faire et mette en place des mesures permettant d'accélérer significativement la construction de logements, particulièrement dans nos régions. Sans une offre résidentielle suffisante, le succès de la régionalisation de l'immigration demeurera toujours limité.

Notre Fédération croit fermement que l'avenir de nos régions, du Québec, doit passer une forte régionalisation de l'immigration. Cependant, le gouvernement doit accompagner nos efforts d'outils répondant aux réalités de nos communautés et faire marche arrière sur ses niveaux d'immigration proposés.

A handwritten signature in black ink that reads "Jacques Demers".

**M. JACQUES DEMERS**

Président de la FQM

Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley

Préfet de la MRC de Memphrémagog



## MISE EN CONTEXTE

Pour les membres de la FQM, une personne immigrante n'est pas seulement un travailleur, c'est un membre à part entière d'une communauté qui enrichit celle-ci par ses compétences, ses expériences, sa culture et la fait grandir. Il y a près de vingt ans, à l'occasion de la Commission Bouchard-Taylor, la FQM faisait connaître sa position relativement aux accommodements raisonnables ainsi qu'à la pertinence et à l'importance de la régionalisation de l'immigration pour le Québec. La FQM mettait alors de l'avant la relation gagnante pour le nouvel arrivant, faisant le choix d'une qualité de vie unique en région, et pour le Québec, favorisant de son côté l'occupation dynamique et effective de son territoire.

En 2019, dans son mémoire portant sur le projet de loi n° 9, *Loi visant à accroître la prospérité socioéconomique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*, la Fédération recommandait que les MRC et les municipalités soient reconnues dans la loi comme les responsables de la coordination des interventions d'accueil et d'intégration à l'échelle régionale. Elle demandait aussi que soient conclues des ententes quinquennales entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et les MRC afin d'assurer cette coordination, le tout accompagné des ressources financières nécessaires.

En décembre 2024, la Fédération intervenait de nouveau dans le domaine de l'immigration en publiant avec la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante un document d'orientation intitulé : *Modifications restrictives au programme des travailleurs étrangers temporaires; une véritable menace pour l'économie, les entreprises et les travailleurs des régions*. Les deux organisations demandaient alors aux deux paliers de gouvernement d'abandonner leurs changements de politique concernant les modifications apportées au Programme des travailleurs étrangers temporaires, un véritable frein au développement des régions.

Notre intervention s'inscrit dans un contexte où, actuellement, les personnes immigrantes ne s'installent pas de façon permanente dans les régions qui en ont le plus besoin, notamment dans les régions où les besoins de main-d'œuvre sont les plus criants.

Présentement, plus de 70 % des résidents permanents s'installent dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal et plus de 95 % s'y trouvent encore après 10 ans. Le ratio des immigrants arrivés avec le statut temporaire toujours présent dans la RMR de Montréal après 10 ans est tout aussi important selon les calculs effectués par le titulaire de la Chaire Jacques Parizeau en politiques économiques des HEC Montréal, Pierre-Carl Michaud, dans un rapport commandé



par le MIFI<sup>1</sup>. Son constat est clair, « *il y a [...] très peu de régionalisation de l'immigration au Québec.* »<sup>2</sup>

Les personnes immigrantes ne s'installent pas non plus dans les régions dont le vieillissement de la population sera prononcé. Les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) tendent à démontrer qu'en 2051, les personnes âgées de 65 ans et plus vont compter pour plus du tiers de la population en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine et au Bas-Saint-Laurent, et tout près de ce même ratio pour les régions de l'Estrie, de la Mauricie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean<sup>3</sup>.

Si la tendance se maintient, l'ISQ projette également que les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord pourraient voir leur bassin de main-d'œuvre potentielle (personnes de 20 à 64 ans) baisser de 8 à 20 % d'ici 2051<sup>4</sup>.

Devant ces signaux très préoccupants, la Fédération a pris l'initiative de rencontrer des dizaines d'intervenants et a sondé les MRC et leurs partenaires au sujet de la régionalisation de l'immigration. Les constats et les données recueillis par la FQM amènent celle-ci à conclure qu'à moins d'un virage marqué en matière de planification et de politique en immigration, la majorité des nouveaux arrivants continueront de s'installer dans les grands centres urbains que constituent les RMR de Québec et de Montréal.

La Fédération est d'avis que, plus que jamais, l'immigration est essentielle au développement du Québec et que sa gestion doit s'appuyer sur une démarche intensive de régionalisation. Cette démarche exige que les services locaux et régionaux en immigration soient appuyés financièrement par le gouvernement du Québec à la hauteur des besoins des intervenants et dont les actions sur le terrain doivent être concertées et cohérentes vers un objectif ambitieux : **faire en sorte qu'au moins 70 % des personnes immigrantes admises au Québec soient établies en région, hors de la région administrative de Montréal, après dix (10) ans.** Actuellement, selon les données du MIFI, 53,9 % des personnes immigrantes admises au Québec de 2014 à 2023 et présentes en janvier 2025 résidaient dans une région administrative autre que celle de Montréal.<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Pierre-Carl MICHAUD, *Planifier un atterrissage en douceur : analyse économique des enjeux en immigration au Québec*, 2025, p. 31, <https://cjp.hec.ca/wp-content/uploads/2025/05/final-assemble.pdf>

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>3</sup> QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, mise à jour 2025 », dans *Bulletin sociodémographique*, vol. 29, no 2, juillet, Québec, 2025, p. 13, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/perspectives-demographiques-quebec-et-regions-edition-2025.pdf>

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>5</sup> QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec, dans *La planification des l'immigration au Québec pour la période 2026-2029*, Montréal, 2025, p.85, [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/planif-pluriannuelle/STATS\\_2025\\_Consultation\\_Planif\\_Immigration\\_2026-2029.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/planif-pluriannuelle/STATS_2025_Consultation_Planif_Immigration_2026-2029.pdf)



Cette démarche exige également un effort colossal en matière d’habitation, l’adhésion de la population et la l’atteinte de cet objectif appelant à des mesures agressives en ce domaine.

Ce grand objectif doit avoir pour fondation les municipalités du Québec qui sont par définition le milieu d’accueil de ces personnes en quête d’un avenir meilleur et dont les organismes locaux et régionaux spécialisés sont les partenaires stratégiques.

En effet, actuellement, il appert que le modèle d’impartition des services adopté par le MIFI est devenu beaucoup trop rigide et inadapté aux besoins qui exigent la mise en place de réseaux régionaux organisés et structurés en vue d’atteindre cet objectif de régionalisation d’installation des immigrants.

En ce moment, trop d’incohérences sont observables dans plusieurs milieux, favorisées par une gestion insatisfaisante et jugée souvent arbitraire du MIFI. Le temps est venu de revoir l’organisation des services et d’adopter un modèle fondé sur la pleine compétence des MRC et de leurs organismes partenaires comme cela a fait ses preuves en matière de développement local et régional. Selon ce nouveau modèle, le rôle du ministère serait de développer des politiques communes et cohérentes en matière d’immigration et de veiller à la coordination des actions, les MRC étant chargées du travail de terrain.

La réussite d’un exercice de régionalisation de l’immigration est déterminante dans la réalisation d’un Québec où toutes les régions sont dynamiques et prospères. Dans le cadre de la consultation publique 2025 de la planification de l’immigration pour la période 2026-2029 du gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités publie donc ce mémoire afin de proposer des actions concrètes dans le but d’accélérer la régionalisation de l’immigration.



## TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES LES GOUVERNEMENTS DOIVENT ABANDONNER LES MESURES QUI MENACENT LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

Au cours des derniers mois, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont annoncé de nouvelles mesures visant à réduire le recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) par les entreprises.

Ces mesures, en vue de réduire l'arrivée d'immigrants temporaires au pays, ont eu l'effet d'un sévère coup de frein au développement économique régional de toutes les MRC du Québec. Plusieurs entreprises et regroupements d'entreprises ont d'ailleurs signalé leur grande inquiétude face à ces mesures et ont réclamé leur suspension. Non seulement le PTET est le programme qui s'aligne le plus avec le marché du travail, mais il ne représente qu'une faible part du total des résidents non permanents au Québec, soit approximativement 72 000 personnes sur un total d'environ 513 000 en 2024.

La FQM juge que prendre pour cible le PTET est toujours injustifié puisque ce sont les PME qui encaissent directement le coup venant des deux paliers de gouvernement. Le rapport de Pierre-Carl Michaud publié en mai 2025, *Planifier un atterrissage en douceur : analyse économique des enjeux en immigration au Québec*, l'affirme clairement : « certains programmes comme le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) aident à la régionalisation de l'immigration et ciblent certains secteurs où les pressions de la rareté de main-d'œuvre se font davantage sentir ».<sup>6</sup>

L'enjeu de pénurie de main-d'œuvre est encore une réalité qui freine les entreprises dans les régions. En effet, selon les données du Baromètre des affaires de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) de juin 2025, le manque d'employés qualifiés demeure le deuxième frein aux ventes et à la production des PME (44 %).

En termes de données, l'Institut de la statistique du Québec révélait que le Québec comptait, au premier trimestre de 2025, 115 515 postes vacants, dont près de 83 000 en dehors de la région administrative de Montréal. Les industries les plus affectées par le manque de personnel étaient le commerce de détail, la fabrication, la construction, les services professionnels et techniques,

---

<sup>6</sup> Pierre-Carl MICHAUD, *Planifier un atterrissage en douceur : analyse économique des enjeux en immigration au Québec*, 2025, p. 4, <https://cjp.hec.ca/wp-content/uploads/2025/05/final-assemble.pdf>



les services d'hébergement et de restauration et les soins de santé et l'assistance sociale. Ce dernier secteur représentait près du tiers de tous les postes vacants, soit 29,6 %. <sup>7</sup>

Bien que le taux de chômage soit passé à 5,5 % au Québec<sup>8</sup> en juillet 2025, et qu'il pourrait faire miroiter une solution naturelle aux postes vacants, les besoins de main-d'œuvre persisteront en région. Il est important de voir le fossé entre les données macroéconomiques et la réalité des entreprises en région.

Dans son rapport d'octobre 2024 concernant l'immigration temporaire, l'Institut du Québec affirmait ceci : « on pourrait croire que le ralentissement économique et la hausse du taux de chômage au Québec auraient pour conséquence de réduire la demande des employeurs pour des permis issus du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) [...]. Pourtant, les récentes données mensuelles ne révèlent aucun impact significatif de la conjoncture économique. Ainsi, le nombre cumulatif de permis émis au Québec, en 2024, par le PTET, suit une trajectoire similaire à celle observée en 2023, et demeure nettement supérieur aux années précédentes. [...] La persistance des besoins en main-d'œuvre, particulièrement en région, semble surpasser les effets potentiels du ralentissement économique sur la demande. »<sup>9</sup>

Qui plus est, la saisonnalité de plusieurs industries en région – agriculture, pêches commerciales, tourisme – pose aussi de fortes pressions sur la disponibilité de la main-d'œuvre locale puisque la période d'opération de chacune se superpose en termes de calendrier. Ainsi, il devient difficile, voire impossible de maintenir des rythmes d'activités réguliers et rentables sans travailleurs étrangers temporaires. Les périodes de récolte pour l'industrie agricole et celles de capture pour les poissons et fruits de mer sont aussi limitées. Ajoutons la pénurie persistante de main-d'œuvre dans ces secteurs, la planification devient donc très importante pour les employeurs.

Les autorités gouvernementales doivent donc élargir leurs œillères et mieux saisir les retombées économiques de ces secteurs économiques indispensables pour les régions. Du côté touristique, les emplois d'aide-cuisinier et à l'entretien ménager sont difficilement comblés par les locaux. Selon un sondage mené en septembre 2024 par l'Association Hôtellerie du Québec, 75 % des répondants affirmaient que le poste de préposé à l'entretien ménager est le plus difficile à

---

<sup>7</sup> QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Les postes vacants au Québec par trimestre », *Institut de la statistique du Québec*, 19 juin 2025,

<https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/postes-vacants-au-quebec-par-trimestre#domaine>

<sup>8</sup> QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Statistiques officielles, objectives et de qualité sur la société québécoise », Institut de la statistique du Québec, 2025, <https://statistique.quebec.ca/fr>

<sup>9</sup> IDQ, *Pourra-t-on réduire l'immigration temporaire ? Et quel est le prix à payer pour le Québec?*, 2024, p. 28, <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2024/10/IDQ-202410-IMMIGRATION-TEMPORAIRE.pdf>



pourvoir au Québec et 70 % avaient toujours des postes vacants qu'ils peinent à combler.<sup>10</sup> Cette industrie n'est pas à négliger pour l'économie et le rayonnement des différentes régions administratives du Québec, tant en hiver qu'en été. En Gaspésie par exemple, l'année touristique 2023-24 s'est soldée par la venue de 864 000 visiteurs, 3 millions de nuitées et 525,5 millions de dollars en retombées économiques.<sup>11</sup>

**La FQM demande au gouvernement de revoir son orientation afin que ses choix stratégiques à l'intérieur de sa planification de l'immigration pour la période 2026-2029 priorisent les besoins économiques des régions en matière de travailleurs étrangers temporaires, en débutant avec les 87 MRC ainsi que les villes et agglomérations de La Tuque, Les Îles-de-la-Madeleine, Rouyn-Noranda et Shawinigan.**

De plus, le gouvernement doit accélérer la transition vers la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires désirant s'établir durablement dans leur milieu de vie actuel. Le cas de femmes et de mères monoparentales œuvrant dans une usine de transformation alimentaire à Longue-Pointe-de-Mingan dans la MRC de la Minganie et souhaitant faire cette transition est un bon exemple. Pour cette municipalité d'environ 400 habitants, l'ancrage permanent de personnes immigrantes fait une différence immense dans la vitalité sociale et économique de la communauté.

Cette réalité est aussi vécue à Rouyn-Noranda où des propriétaires d'établissements hôteliers tentent d'accompagner leurs travailleurs étrangers temporaires pour qu'ils puissent obtenir leur résidence permanente et ainsi s'implanter pour de bon avec leurs familles déjà présentes avec eux.<sup>12</sup>

Du côté de la Beauce, les MRC de Beauce-Sartigan, de Beauce-Centre et de La Nouvelle-Beauce ont effectué un sondage en 2024 qui avait permis de déterminer que 241 travailleurs étrangers temporaires avaient été en mesure de faire venir leur famille dans la région au cours des 12 mois précédents le sondage. L'établissement permanent de ces personnes immigrantes pourrait ainsi

---

<sup>10</sup> Association Hôtellerie du Québec, « Travailleurs étrangers temporaires : les hôteliers du Québec demandent des assouplissements », Association Hôtellerie du Québec, 1<sup>er</sup> octobre 2024, <https://www.hotelleriequebec.com/travailleurs-etrangeurs-temporaires-les-hoteliers-du-quebec-demandent-des-assouplissements/>

<sup>11</sup> Véronique DUVAL, « Tourisme : moins de dépenses à destination, mais plus de retombées économiques », *Radio-Canada* (27 mai 2024), <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2075927/tourisme-inflation-changements-climatiques-hotellerie>

<sup>12</sup> Mathilde BLAYO, « Restrictions aux travailleurs étrangers temporaires : « Des drames humains » appréhendés », *Radio-Canada* (18 février 2025), <https://ici.radio-canada.ca/rci/fr/nouvelle/2141816/travailleur-etrangeur-immigration>



avoir un impact majeur sur le dynamisme de multiples cœurs villageois de ces MRC, où plusieurs dizaines d'entreprises sont actives à l'international.

**La Fédération demande au gouvernement d'accélérer la transition des travailleurs étrangers temporaires localisés en région vers la résidence permanente, telle que le prévoit l'orientation 4 de la planification de l'immigration, soit accroître la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec.**



## FAIRE PREUVE D'AUDACE POUR FAVORISER L'IMMIGRATION EN RÉGION EN MODIFIANT L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL SUR LES CONDITIONS D'IMMIGRATION

L'arrêté ministériel numéro 2025-004 du ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration en date du 20 juin 2025 a déterminé les conditions à remplir et les nouveaux critères priorités afin d'être invité à présenter une demande de sélection permanente via le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ).

S'adressant aux personnes immigrantes désirant s'installer au Québec de manière permanente pour y travailler, le PSTQ est, depuis juillet 2025, la seule façon possible de demander la résidence permanente au Québec.

Le groupe de critères « Besoins du marché du travail au Québec et priorités gouvernementales » permet d'obtenir un pointage maximal de 700 points et inclut, entre autres, l'offre d'emploi validée dans la profession principale combinée, le cas échéant, au lieu de l'emploi selon qu'il se situe à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Ainsi, si le lieu de l'emploi de la profession principale est à l'extérieur de la CMM, le candidat peut obtenir 50 points. Si le lieu de l'emploi est à l'intérieur de la CMM, 30 points peuvent être recueillis. La Fédération juge que le gouvernement du Québec devrait faire preuve de plus d'audace à l'avantage des régions à l'intérieur de ce critère de sélection en modifiant l'arrêté ministériel 2025-004 du ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. En premier lieu, la CMM étant un découpage administratif ne correspondant pas aux milieux de vie, le gouvernement devrait plutôt utiliser les limites des MRC dans la répartition de ces points afin de mieux correspondre à la réalité des communautés. En effet, les statistiques démontrent que le pourcentage des personnes issues de l'immigration se démarquent nettement dans les agglomérations de Montréal, de Laval et de Longueuil et qu'un meilleur découpage géographique aurait pour effet de favoriser l'installation d'immigrants en région.

De plus, l'écart de points favorisant un lieu d'emploi en région inscrit dans la grille de pointage de cet arrêté ministériel est insuffisant et doit être beaucoup plus grand pour atteindre l'objectif recherché. Ce changement concret à l'intérieur du processus administratif d'évaluation attesterait de la réelle volonté gouvernementale de régionaliser l'immigration, et ajouterait un poids supplémentaire au critère de la durée du séjour à l'extérieur des agglomérations de Montréal, de Laval et de Longueuil. On pourrait même envisager un critère tenant compte de la distance des grands centres, les projets d'installation à long terme d'immigrants dans les régions éloignées des grands centres obtenant davantage de points.



**La Fédération demande au gouvernement de revoir le découpage territorial utilisé dans son arrêté ministériel, d'augmenter significativement le pointage octroyé lorsque le lieu de l'emploi de la profession principale est à l'extérieur des agglomérations de Montréal, de Laval et de Longueuil et d'accroître nettement la valeur de ce critère à l'intérieur du groupe de critères «Besoins du marché du travail au Québec et priorités gouvernementales». Ce principe doit s'étendre à tout processus d'évaluation de candidatures afin de favoriser l'immigration dans les MRC du Québec et d'évaluer la possibilité de favoriser davantage les régions éloignées des grands centres.**



## ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX ESSENTIELS POUR LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN RÉGION

Les établissements d'enseignement supérieur sont essentiels pour la vitalité socioéconomique des régions du Québec, incluant les centres de formations professionnelles. Ils dynamisent des territoires, tant par les étudiants qui les fréquentent que par le personnel qui y travaille, et forment de la main-d'œuvre spécialisée partout au Québec.

Ces établissements en région permettent de développer des expertises et de faire de la recherche appliquée et fondamentale en dehors des grands centres urbains, propres aux réalités territoriales et économiques. L'axe d'excellence des sciences de la mer à l'Université du Québec à Rimouski en est une belle représentation. Ils sont aussi une option de choix pour les résidents des régions ayant le désir de poursuivre leur parcours scolaire dans leur région natale.

La présence d'étudiants internationaux est déterminante dans les cégeps, universités et centres de formation professionnelle situés hors des grands centres. Dans son mémoire sur le projet de loi 74, la Fédération des cégeps a d'ailleurs souligné l'importance de l'accueil d'étudiants internationaux pour la survie et le maintien des programmes de formation. La Fédération citait par exemple le cas des programmes de Technologie forestière à Baie-Comeau, de Maintenance industrielle au Cégep de la Gaspésie et des Îles et la survie et le maintien de quatre programmes techniques au Cégep de Matane.<sup>13</sup>

Ces étudiants internationaux viennent souvent compléter des cohortes qui ne sont pas assez volumineuses selon les critères gouvernementaux pour démarrer uniquement avec les étudiants québécois. En d'autres termes, ces étudiants provenant de l'étranger viennent assurer en quelque sorte une accessibilité aux études supérieures en région. Cet impact positif de leur présence s'applique aussi du côté de la formation professionnelle.

D'un point de vue économique, une présence forte des cégeps et des universités, incluant leurs antennes, dans toutes les régions du Québec, est capitale pour répondre aux besoins de main-d'œuvre en cours et à venir. À cet effet, dans son État d'équilibre du marché du travail 2024, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale établissait la prévision suivante : de 2023 à 2033, il est prévu que la majeure partie (51,2 %) des 407 100 emplois créés soient hautement qualifiés,

---

<sup>13</sup> FÉDÉRATION DES CÉGEPS, dans *Mémoire sur le projet de loi no 74, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants internationaux*, Montréal, 2024, 25 pages, <https://fedecegeps.ca/wp-content/uploads/2024/11/federation-des-cegeps-projet-de-loi-no-74-memoire.pdf>



c'est-à-dire que les personnes qui les occuperont devront être titulaires au minimum d'un diplôme d'études universitaires.<sup>14</sup>

La présence d'étudiants universitaires internationaux devient alors grandement importante dans le développement d'une main-d'œuvre francophone hautement qualifiée. À l'intérieur des dix établissements de l'Université du Québec, les étudiants internationaux inscrits proviennent en très grande majorité de pays francophones. 93 % des ceux-ci ont le français comme langue d'usage, 32 % ont l'intention de s'installer au Québec après leurs études et 45 % sont indécis, preuve qu'il existe une opportunité exceptionnelle de retenir une main-d'œuvre hautement spécialisée dans nos régions.<sup>15</sup>

De plus, la conjoncture démographique a entraîné une baisse du nombre de personnes étudiantes québécoises dans nos universités. Selon les données du réseau de l'Université du Québec, le nombre total d'inscriptions dans les universités au Québec est essentiellement demeuré stable entre 2014 et 2024, la croissance de l'effectif étudiant total n'ayant été que d'environ 3 % au cours de la période.

Une réduction marquée d'étudiants internationaux dans les universités québécoises viendrait de surcroît affaiblir la capacité de recherche universitaire, particulièrement dans les régions où des chercheurs n'arrivent pas à lancer des projets de recherche en raison de la difficulté à recruter des personnes étudiantes. La présence d'étudiants internationaux devient donc essentielle à la mise en œuvre de ces projets.

**Le système d'éducation étant essentiel pour pallier à la rareté de la main-d'œuvre qualifiée et spécialisée, la FQM recommande au gouvernement du Québec de protéger les établissements d'enseignement supérieur présents dans les régions du Québec, tout comme les centres de formation professionnelle, d'une potentielle réduction du nombre de personnes résidentes non permanentes. Fragiliser ces institutions entraînerait un recul majeur dans l'occupation dynamique de nos territoires et aggraverait la rareté de main-d'œuvre.**

**Devant l'orientation 1 présentée dans le cahier de consultation de la planification 2026-2029, la Fédération demande au gouvernement de protéger les institutions d'enseignement des régions**

---

<sup>14</sup> QUÉBEC, TRAVAIL, EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE, *État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes édition 2024, 2025*, 82 pages, [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/Diagnostic\\_516\\_Professions\\_VF.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/Diagnostic_516_Professions_VF.pdf)

<sup>15</sup> UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, dans *L'Université du Québec réitère l'apport essentiel des étudiants étrangers au Québec*, 2024, 9 pages, [https://docutheque.uquebec.ca/id/eprint/223/1/Memoire\\_UQ\\_reitere\\_apport\\_essentiel\\_etudiants\\_etran\\_gers\\_quebec\\_novembre\\_2024.pdf](https://docutheque.uquebec.ca/id/eprint/223/1/Memoire_UQ_reitere_apport_essentiel_etudiants_etran_gers_quebec_novembre_2024.pdf)



**de la diminution proposée d'environ 13 % du nombre de titulaires de permis dans le Programme des étudiants étrangers.**

**La Fédération demande aussi au gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin de faciliter l'établissement permanent dans les régions des étudiants étrangers qui auront démontré leur intérêt de s'établir, une fois leur programme d'études terminé.**



## IMMIGRATION PERMANENTE LES SCÉNARIOS PROPOSÉS SONT DE VÉRITABLES FREINS À L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

D'un point de vue local, l'arrivée et l'installation de personnes immigrantes permanentes dans des municipalités sont névralgiques. Elles permettent le maintien de services scolaires, de services de garde, et contribuent à maintenir les services publics et privés de proximité. L'histoire d'une jeune famille tunisienne installée à Saint-Ubalde, communauté de 1 400 habitants et de 65 entreprises dans la MRC du Portneuf, est un bel exemple de l'apport social et économique de l'immigration permanente en région : « Maintenant, je suis la maman de Youssef. Je fais du bénévolat, je parle avec d'autres mamans. [...] Pour l'instant, on est bien ici. »<sup>16</sup>

Cependant, une arrivée affaiblie d'immigrants permanents en région, conséquence prévisible de la vision gouvernementale actuelle, renforcerait vraisemblablement l'exode de jeunes professionnels et des familles, tout en érodant les bases économiques des localités. Le tissu entrepreneurial pourrait alors se fragiliser, entraînant des pertes d'emplois et des pertes fiscales pour les municipalités.

Du côté entrepreneurial, l'immigration permanente doit continuer de faire partie intégrante des solutions à l'énorme défi du repreneuriat auquel fait face le Québec. L'Observatoire du repreneuriat et du transfert d'entreprise du Québec (ORTEQ) estime que 50 000 transferts d'entreprises seront conclus entre 2024 et 2028. Les efforts doivent donc être soutenus et enrichis à travers le Volet Repreneuriat du Programme des entrepreneurs du MIFI afin d'éviter qu'un profond fossé se creuse entre le nombre de cédants et de repreneurs, particulièrement en région.

Le récent dossier de *La Presse* intitulé *Le virage africain de Rouyn* concernant l'immigration en région a mis en lumière l'apport entrepreneurial des personnes immigrantes. Un des articles faisait état d'une femme originaire du Nigeria arrivée à Rouyn-Noranda avec son mari québécois après avoir vécu à Joliette, à Salaberry-de-Valleyfield et à Repentigny. Employée à l'épicerie interculturelle, elle en est devenue propriétaire. La journaliste mettait aussi en lumière un couple béninois maintenant propriétaire d'un restaurant connu comme étant une institution locale à Rouyn-Noranda. L'entreprise emploie une quarantaine de personnes, majoritairement africaines, dont quatre travailleurs étrangers temporaires ont été recrutés au Bénin.<sup>17</sup>

---

<sup>16</sup> Suzanne COLPRON, « Pour l'instant, on est bien ici », *La Presse* (11 août 2025), <https://www.lapresse.ca/actualites/regional/2025-08-11/immigration-temporaire/pour-l-instant-on-est-bien-ici.php>

<sup>17</sup> Suzanne COLPRON. « Une présence forte qui redessine la ville », *La Presse* (28 juillet 2025), <https://www.lapresse.ca/actualites/l-immigration-en-region/le-virage-africain-de-rouyn/2025-07-28/une-presence-forte-qui-redessine-la-ville.php#>



**La Fédération émet donc de sérieuses préoccupations face aux trois différents scénarios proposés concernant l’immigration permanente dans le cahier de consultation de la planification de l’immigration 2026-2029, le scénario 2C présentant une réduction des admissions permanentes à 45 000 personnes par an.**

Comme le mentionne l’Institut du Québec dans son rapport de juin 2025 concernant la planification de l’immigration au Québec, l’immigration est le moteur exclusif de la croissance de la population active. Une baisse marquée des personnes immigrantes admises annuellement viendrait accélérer le déclin démographique des régions dont plusieurs font déjà face à un vieillissement avancé de leur population. Leur croissance économique serait de facto affectée négativement par une diminution du taux d’activité.

L’indice de remplacement de la main-d’œuvre de l’Institut de la statistique du Québec pour 2051, soit le rapport entre le nombre de personnes en voie de prendre leur retraite (55-64 ans) et le nombre de personnes susceptibles de prendre la relève, les 20-29 ans, démontre également l’importance de compter sur un établissement annuel considérable d’immigrants permanents en région.

Cet indice, « [lorsqu’inférieur à 100], signifie que la population compte moins d’entrants potentiels sur le marché du travail que de sortants éventuels, rendant possiblement plus difficile le renouvellement de la main-d’œuvre »<sup>18</sup>. La prévision pour cet indice en 2051 est de 62 pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 76 pour les Laurentides, 77 pour le Bas-Saint-Laurent et 79 pour Lanaudière, comparativement à 135 pour Montréal et 105 pour la Capitale-Nationale.

L’Institut du Québec propose, selon son analyse, un seuil d’immigration permanente entre 60 000 et 90 000 personnes avec une réduction progressive à 60 000. Un scénario de 60 000 immigrants permanents et 70 000 immigrants temporaires permettrait une croissance de la population active se rapprochant de la moyenne historique québécoise.

Le rapport de mai 2025 de Pierre-Carl Michaud tend aussi vers un scénario plus élevé que ceux présentés par le gouvernement à l’intérieur de son cahier de consultation. Michaud prévoit qu’un seuil annuel d’immigration permanente de 70 000 personnes permettrait d’éviter une chute du taux d’activité au Québec, en tenant compte de la volonté gouvernementale de réduire l’immigration temporaire.

---

<sup>18</sup> QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, 2021-2071, Édition 2024*, Québec, p.48, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/perspectives-demographiques-quebec-et-regions-2021-2071-edition-2024.pdf>



En utilisant la cible établie de 70 000 immigrants permanents par Pierre-Carl Michaud, le scénario le plus volumineux proposé par le gouvernement du Québec à l'intérieur de son cahier de consultation mènerait à un manque à gagner de 25 000 immigrants permanents par année.

**Devant les analyses indépendantes de l'Institut du Québec et de Pierre-Carl Michaud de la Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques des HEC Montréal, la FQM demande au gouvernement du Québec de reprendre le scénario analysé, mais non soumis à la consultation, soit l'admission permanente de 80 000 personnes immigrantes par année. Considérant les défis démographique et économique des régions devant être relevés pour maintenir une occupation dynamique de notre territoire, ce scénario supplémentaire doit réintégrer la démarche décisionnelle gouvernementale.**



## REVOIR COMPLÈTEMENT L'APPROCHE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE SERVICES EN IMMIGRATION EN RÉGION

La Fédération croit fermement que les écosystèmes locaux de services en immigration doivent s'appuyer sur des plans d'action concertés pour assurer leur cohésion, leur efficacité ainsi que la cohérence des interventions sur le terrain. Toutefois, afin d'y parvenir, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration doit respecter les besoins de chaque milieu et leur permettre d'embaucher les ressources qualifiées nécessaires, ainsi que la réalisation des actions identifiées localement.

### Planification territoriale en immigration; S'inspirer de la réussite du RÉSEAU ACCÈS-PME

Peu importe le territoire de MRC au Québec, il est nécessaire qu'un écosystème de partenaires au service d'une ou plusieurs clientèles définies concerte ses efforts et ses actions dans le but d'assurer leur efficacité et une cohésion globale sur le terrain.

Actuellement, des dizaines d'organismes, municipaux et sans but lucratif, obtiennent du financement du gouvernement du Québec à travers deux programmes importants du MIFI, soit le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) et le Programme d'appui aux collectivités (PAC).

Le PASI, dédié aux organismes à but non lucratif (OBNL), vise à ce que les personnes immigrantes réalisent promptement leurs démarches d'intégration afin qu'elles puissent participer pleinement et en français à la vie collective. Il vise aussi à faciliter l'installation des demandeurs d'asile.

En ce qui concerne le PAC, il vise à accroître la capacité des collectivités à être plus accueillantes et inclusives. Ce programme est disponible tant pour les organismes municipaux que pour les OBNL.

Ainsi, plusieurs organisations à travers le Québec offrent des services individuels aux personnes immigrantes, soutenus, entre autres, par une entente PASI. Une cinquantaine d'organismes municipaux, principalement des MRC, obtiennent du financement via une entente PAC afin d'organiser des actions permettant de rendre les milieux plus accueillants et inclusifs. Des organismes détenant déjà une entente PASI se sont aussi dotés d'une entente PAC, tout comme d'autres organismes communautaires présents un peu partout au Québec. Il y a donc des MRC où il est possible de dénombrer plus d'un organisme bénéficiant d'une entente PAC.



L'écosystème des services en immigration s'est par conséquent élargi au fil du temps. Dans un sondage administré par la FQM et adressé à ses membres et leurs partenaires locaux, il a été question des effets de la multiplication des ententes PAC dans les MRC. Bien que 22 répondants ont affirmé que ce phénomène améliorerait le niveau des activités offertes, 25 déclaraient qu'il en découlait de la confusion dans le milieu en général et 9 y voyaient l'engendrement d'un manque de cohérence dans les actions déployées sur le terrain. Des entrevues de groupe et individuelles ont aussi permis à la FQM de constater des situations de concurrence voire d'opposition entre des organismes de services en immigration.

À cet effet, dans son rapport du 3<sup>e</sup> Forum sur la régionalisation de l'immigration au Québec<sup>19</sup>, l'organisme *Emplois en régions* a établi des pistes prioritaires afin de solidifier la régionalisation de l'immigration, et valoriser l'écosystème de soutien aux personnes immigrantes. Parmi les éléments principaux à explorer dans cette piste de solution prioritaire, le rapport mentionne l'action « d'être davantage dans un esprit de collaboration plutôt que de compétition au sein de l'écosystème »<sup>20</sup>. La FQM croit aussi que cet écosystème doit être conçu et amélioré en fonction des besoins des personnes immigrantes et des réalités locales, et non selon des objectifs organisationnels.

Autre élément important du rapport, une collaboration efficace entre les acteurs locaux est essentielle pour coordonner les actions et ainsi améliorer la régionalisation de l'immigration. De plus, il est indiqué clairement que les municipalités doivent être « chef d'orchestre » de l'élaboration d'un plan structuré en collaboration avec les parties prenantes du milieu.

**Devant ces constats, la Fédération québécoise des municipalités demande au gouvernement du Québec d'implanter un réseau, sous la forme de *Réseau accès PME* (anciennement *Accès entreprise Québec*), dédié à la régionalisation de l'immigration. Ce réseau aurait pour mission d'octroyer à chaque MRC une enveloppe budgétaire permettant de financer une ressource, la préparation et la coordination d'un plan d'action triennal relatif aux services en immigration sur le territoire, tout comme la structuration et l'animation d'une table de concertation des partenaires stratégiques locaux au sujet de l'immigration.**

Sans vouloir nuire aux MRC où de telles structures sont déjà fonctionnelles, ou dans les cas où un organisme est clairement désigné et voué à l'immigration sur un territoire, une MRC pourrait déléguer son enveloppe budgétaire et les responsabilités de l'entente audit organisme.

Cette ressource supplémentaire par MRC aura pour mandat d'assurer la bonification, la cohérence, la cohésion et l'efficacité de l'offre de services en immigration existant en fonction des

---

<sup>19</sup> EMPLOIS EN RÉGIONS. *Rapport 3<sup>e</sup> Forum sur la régionalisation de l'immigration au Québec*. 68 pages, [https://emploisenregions.ca/wp-content/uploads/2025/04/Emplois-en-regions\\_Rapport\\_3e-forum\\_Numerique.pdf](https://emploisenregions.ca/wp-content/uploads/2025/04/Emplois-en-regions_Rapport_3e-forum_Numerique.pdf)

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 61.



objectifs, des réalités et des besoins propres des municipalités, des organismes du milieu, des entreprises et du gouvernement. À travers les rencontres de la table de concertation, le plan d'action triennal permettra de brosser le portrait des ressources actuelles en immigration de la MRC et de la région, d'identifier les enjeux en matière d'immigration sur le territoire et d'identifier les leviers à mettre en place afin d'améliorer les services offerts.

## Respect des besoins et des réalités de chaque milieu

Les discussions tenues entre la FQM et les partenaires locaux des services en immigration ont permis de constater un affaiblissement de leur autonomie et de leur agilité en lien avec les actions qu'ils souhaitent déployer dans leurs propres milieux. Pourtant, dans le programme PAC par exemple, le cahier explicatif du premier appel de propositions 2020-2021 qui était réservé aux municipalités à l'époque faisait mention d'une démarche stratégique « élaborée de façon à prendre en compte les particularités de chaque municipalité »<sup>21</sup>.

Des intervenants ont partagé à la FQM que des parties importantes de leur plan d'action déposé au MIFI avaient été coupées par un comité d'évaluation non présent dans leur propre région. Pour d'autres, toutes les actions tournées vers les entreprises et les grands employeurs publics locaux avaient été refusées. Un autre cas exposait une redistribution des sommes en salaire et matériel allouée à des actions dans le plan soumis sans aucune consultation préalable de l'organisme soumissionnaire. Les modifications avaient seulement été constatées à la réception du protocole d'entente pour signature. Il s'agit là d'un coup de hache flagrant dans l'agilité des milieux. La gestion des actions locales ne peut pas être basée sur des analyses discrétionnaires d'employés du MIFI isolés des réalités locales.

Des organismes ont même dû injecter des sommes afin de réaliser leurs actions qui selon eux étaient les plus adaptées aux besoins du milieu en matière d'immigration, mais non admissibles aux yeux du MIFI. Un autre organisme a confirmé évaluer carrément la possibilité de mettre un terme au partenariat avec le ministère, le fossé s'élargissant de plus en plus entre l'admissibilité de plusieurs actions présentées et les critères d'analyse du ministère.

Il a aussi été question d'une microgestion de la part du MIFI, loin d'être pertinente, dans l'approbation des projets et des outils de communication. Tout ce va-et-vient entre les organismes partenaires et le MIFI en lien avec les validations, les demandes et les renouvellements de financement gruge énormément de temps et d'énergie chez les ressources terrain qui pourraient plutôt être investis envers les personnes immigrantes, leurs milieux d'accueil et portés vers des actions adaptées aux réalités locales.

---

<sup>21</sup> QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, *Appel de propositions à l'intention des municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités locales, Cahier explicatif 2020-2021, Programme d'appui aux collectivités*, p. 5.



Bien que le rapport du Vérificateur général de 2017 ait souligné une absence d'analyse des besoins de la part du MIFI avant la signature des ententes avec les organismes partenaires, tout comme un encadrement inapproprié des suivis de ces ententes, il ne s'agit pas d'une justification valable pour rejeter, rediriger et réorienter les actions réfléchies et soumises par les acteurs locaux<sup>22</sup>. Le MIFI devrait plutôt reconnaître les compétences des MRC et de leurs partenaires en développement local et régional. Les organismes municipaux sont les partenaires les plus près des gens et sont en mesure de déterminer ce qui est bon en termes de mobilisation, de sensibilisation, de concertation, de rapprochement interculturel, d'attraction et de préparation des milieux.

Comme le mentionnait le Rapport Perrault concernant la simplification des redditions de comptes des municipalités au gouvernement, le ministère devrait « orienter le contrôle sur le résultat final plutôt que sur le processus de réalisation et sur les moyens pour y parvenir ».<sup>23</sup>

**Avec des directions régionales du MIFI présentes sur l'ensemble du territoire du Québec, la FQM demande au gouvernement du Québec une décentralisation complète de l'analyse et des recommandations de financement dans les régions afin que soient respectées les orientations prises localement dans le but ultime d'assurer l'efficacité des actions et des interventions en matière de régionalisation de l'immigration. À l'heure actuelle trop de décisions discrétionnaires affectent négativement l'efficacité des interventions locales en matière de régionalisation de l'immigration.**

## Francisation; la nécessité d'investir et d'appuyer les initiatives

La francisation des personnes immigrantes est capitale dans leur processus d'intégration, tant dans la communauté que dans leur milieu de travail. Elle fait partie des huit caractéristiques d'une collectivité accueillante et inclusive établies par le MIFI dans son guide explicatif du PAC. Elle est aussi essentielle afin de freiner le déclin de la langue française au Québec et agit comme un réel outil de transmission des valeurs québécoises chez les nouveaux arrivants. Les services de francisation nécessitent donc d'être améliorés et bonifiés.

---

<sup>22</sup> QUÉBEC, VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, « Intégration des personnes immigrantes : services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration » dans *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018*, 2017, p. 10, [https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2017-2018-Automne/fr\\_Rapport2017-2018-AUTOMNE\\_chap05.pdf](https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2017-2018-Automne/fr_Rapport2017-2018-AUTOMNE_chap05.pdf)

<sup>23</sup> QUÉBEC, GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SIMPLIFICATION DES REDDITIONS DE COMPTES DES MUNICIPALITÉS AU GOUVERNEMENT, *Rapport - Faire confiance pour une reddition de comptes au service des citoyens*, 2015, p. 53, [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/organisation\\_municipale/accord\\_partenariat/rapport\\_perrault\\_web.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/organisation_municipale/accord_partenariat/rapport_perrault_web.pdf)



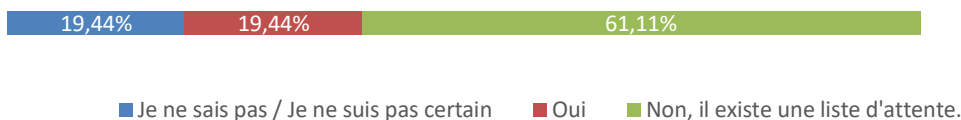
En octobre 2024, un article<sup>24</sup> du journal La Presse faisait état d'une personne immigrante établie à Sept-Îles, mais qui devait se déplacer jusqu'à Baie-Comeau afin de pouvoir assister au cours de francisation, une distance aller-retour de plus de 450 kilomètres, faute de disponibilités localement. Un autre cas était exposé dans le même article, soit au moins quatre personnes basées à Jonquière qui avaient été invitées par le MIFI à des cours de francisation offerts aussi du côté de Baie-Comeau, soit plus de 650 kilomètres pour le trajet aller-retour.

Au sujet des besoins en francisation, dans son rapport *Immigration temporaire : choisir le français* déposé le 14 février 2024, le Commissaire à la langue française affirmait qu'en 2023, « seule une minorité de personnes ne maîtrisant pas le français [avait] participé aux cours offerts par le gouvernement du Québec, soit une proportion estimée de 39,5 % des titulaires d'un permis de travail, 14,1 % des titulaires d'un permis d'études et 5,2 % des personnes demandeuses d'asile. »<sup>25</sup>

Pourtant, il y a quelques mois seulement, à l'automne 2024, les organismes, notamment du réseau scolaire, avaient été forcés de fermer des classes de francisation faute de disponibilité budgétaire. Des partenaires du milieu avaient dû compenser des sommes manquantes pour maintenir une certaine offre de services. Afin de réparer la situation, le gouvernement du Québec a annoncé en avril 2025 une contribution de 119,4 M\$<sup>26</sup> pour l'année financière 2025-2026 pour financer les services de francisation jusqu'en juin 2026.

Malgré cette aide et la réouverture de classes, 61 % des ressources en immigration ayant répondu au sondage de la FQM ont affirmé que les services en francisation offerts aux personnes immigrantes dans leur MRC ne répondaient toujours pas aux demandes actuelles.

Est-ce que les services en francisation offerts aux personnes immigrantes dans votre MRC répondent aux demandes actuelles ?



<sup>24</sup> Suzanne COLPRON, « Des heures de route pour des cours de francisation », *La Presse* (18 octobre 2024), <https://www.lapresse.ca/actualites/regional/2024-10-18/des-heures-de-route-pour-des-cours-de-francisation.php>

<sup>25</sup> QUÉBEC, COMMISSAIRE À LA LANGUE FRANÇAISE, *Rapport du commissaire à la langue française – Immigration temporaire : choisir le français*, Québec, 2024, p. II, [https://www.commissairelanguefrancaise.quebec/wp-content/uploads/2024/04/Rapport\\_Immigration\\_temporaire\\_choisir\\_le\\_francais.pdf](https://www.commissairelanguefrancaise.quebec/wp-content/uploads/2024/04/Rapport_Immigration_temporaire_choisir_le_francais.pdf)

<sup>26</sup> Jérôme LABBÉ, « Francisation : Québec veut éviter de futurs « psychodrames », *Radio-Canada* (30 avril 2025), <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2161736/financement-francisation-quebec-reseau-scolaire>



Selon le Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec 2024<sup>27</sup> de l'Office québécois de la langue française, la part de personnes utilisant principalement le français au travail était de 97 % dans les RMR de Saguenay, Trois-Rivières et Drummondville, ce qui montre l'importance de franciser les personnes immigrantes qui vont poser leurs bagages en région. Devant l'ensemble de ces données, la baisse des cibles gouvernementales en immigration temporaire ne peut donc pas être une excuse à l'effritement de la capacité de franciser.

**C'est pourquoi la FQM demande au gouvernement du Québec d'accroître les budgets pour les services de francisation en région et d'en assurer une offre cohérente et de proximité dans l'ensemble des territoires de MRC afin de faciliter l'intégration et d'accroître les probabilités de rétention à long terme des personnes immigrantes à l'extérieur des grands centres. Cette demande cadre avec l'orientation 3 de la planification de l'immigration 2026-2029, soit de viser une proportion de plus de 75 % de connaissance du français chez les personnes immigrantes permanentes et favoriser l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes.**

---

<sup>27</sup> QUÉBEC, OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec*, 2024, p. 71, <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2024/rapport-evolution-situation-linguistique.pdf>



## DÉCENTRALISER ET FAIRE CONFIANCE AUX MRC EN MATIÈRE DE GESTION DE PROGRAMME

Lors de ses échanges avec les ressources spécialisées en immigration, la FQM a pu mesurer une insatisfaction substantielle liée, entre autres, à la lourdeur de la reddition de comptes exigée par le MIFI pour ses programmes PASI et PAC, à l'incompatibilité entre les dates des ententes de contribution et les cycles budgétaires normaux, tant au niveau municipal que pour les ONBL, aux processus de renouvellement des ententes et au taux de roulement des conseillers en immigration régionale du MIFI.

### Simplifier la reddition de compte

L'audit de performance effectué par le Vérificateur général du Québec concernant les services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration des personnes immigrantes<sup>28</sup> semble avoir grandement influé sur les exigences du MIFI en matière de reddition de comptes envers ses mandataires.

À l'époque, le Vérificateur général affirmait que « l'encadrement que le ministère [effectuait] pour s'assurer du respect des ententes signées avec les organismes partenaires [était] inapproprié » et que « l'information de gestion dont [disposait] le ministère [était] insuffisante »<sup>29</sup>.

Bien que louables les actions du ministère afin de corriger les défaillances soulevées par le Vérificateur, les organismes – municipaux et à but non lucratif – sont maintenant aux prises avec des redditions de comptes lourdes, laborieuses et multiples. Pour le programme PASI, la reddition annuelle exigée compte quatre (4) rapports devant être transmis au MIFI par l'organisme. Concernant le programme PAC, il est question d'un rapport mi-annuel, un rapport annuel ainsi qu'un rapport final concernant toutes les activités réalisées pour la durée totale de convention d'aide. Plusieurs ressources doivent alors être mobilisées.

Comme le mentionne le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent à l'intérieur de son mémoire dans le cadre des consultations pluriannuelles pour la planification de l'immigration 2024-2027 à la Commission des relations avec les citoyens, de telles exigences en matière de reddition de comptes « [ont] des conséquences directes sur [les capacités] à offrir des services de qualité aux nouveaux arrivants, car une part importante [des] ressources humaines est consacrée

---

<sup>28</sup> QUÉBEC, VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, « Intégration des personnes immigrantes : services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration » dans *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018*, 2017, 30 pages, [https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2017-2018-Automne/fr\\_Rapport2017-2018-AUTOMNE\\_chap05.pdf](https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2017-2018-Automne/fr_Rapport2017-2018-AUTOMNE_chap05.pdf)

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 3.



à la gestion administrative associée à ces programmes plutôt qu'à l'accompagnement des personnes immigrantes »<sup>30</sup>. Un bon nombre de ressources interrogées en avril et mai ont affirmé allouer entre 20 et 25% de leur temps de travail régulier à la reddition de compte. Le sondage mené par la FQM a permis de confirmer cette échelle de temps, 73 % des répondants confirmant investir environ 25 % de leur temps de travail régulier annuel à la reddition de compte pour le programme PAC ou le programme PASI. Ce temps alloué au processus de reddition de comptes affecte négativement l'efficacité opérationnelle et économique des sommes allouées aux organisations financées.

De plus, l'analyse du cahier explicatif des crédits 2024-2025 du MIFI permet d'établir l'aide financière moyenne du PASI par organisme à 465 000 \$. Cette moyenne inclut les organismes de la grande région de Montréal qui reçoivent des aides financières supérieures à un (1) million de dollars. Pour le PAC, le niveau d'aide financière moyen s'établit à 163 000 \$.

Devant ces données, la FQM arrive à la même conclusion que souligne l'organisme *Emplois en régions* dans son rapport du 3<sup>e</sup> Forum sur la régionalisation de l'immigration : le ministère doit « harmoniser les exigences de reddition de compte à la réalité des projets subventionnés »<sup>31</sup>. En effet, il est incompréhensible qu'un organisme recevant 300 000 \$ par année d'une entente PASI doive effectuer la même reddition de comptes qu'un organisme qui obtient plus de 1 M\$ pour la même période.

**Face à une reddition de comptes excessive demandée par le MIFI dans le cadre des programmes PAC et PASI, la FQM demande au gouvernement du Québec de simplifier cette dernière dans l'objectif d'accroître la capacité d'intervention des ressources présentes sur le terrain et d'orienter le contrôle des ententes sur les résultats finaux.**

**Une coordination doit également être établie entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le MIFI afin que ce dernier contribue au chantier de travail concernant l'allègement de la charge administrative municipale inscrit à la Déclaration de réciprocité de 2023 concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité.**

---

<sup>30</sup> COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT, *Mémoire dans le cadre de la consultation sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2024-2027*, 2023, p.16.

<sup>31</sup> EMPLOIS EN RÉGIONS. *Rapport 3<sup>e</sup> Forum sur la régionalisation de l'immigration au Québec*. P. 62, [https://emploisenregions.ca/wp-content/uploads/2025/04/Emplois-en-regions\\_Rapport\\_3e-forum\\_Numerique.pdf](https://emploisenregions.ca/wp-content/uploads/2025/04/Emplois-en-regions_Rapport_3e-forum_Numerique.pdf)

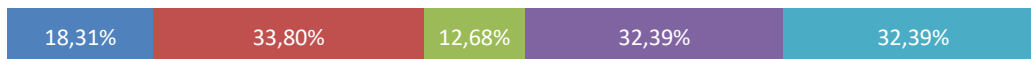


## Mettre un terme aux dysfonctionnements des ententes de financement

Les rencontres et le sondage en ligne effectués par la FQM auprès des ressources locales en immigration ont permis de confirmer des enjeux majeurs quant au processus de renouvellement des ententes concernant les programmes PAC et PASI.

L'une des questions du sondage portait sur ce sujet et les réponses obtenues (plusieurs choix possibles) confirment les cas exposés lors des rencontres avec les intervenants des différents milieux. Dû aux délais encourus entre la fin des ententes de contribution et leur renouvellement, 34 % des répondants ont affirmé que leur organisation a dû injecter des fonds afin de maintenir une ou des ressources en poste et 32 % que leur organisation a été obligée de réduire ses activités ou son offre de services. Dans des cas beaucoup plus malheureux, 13 % des personnes ayant répondu au sondage ont déclaré que leur organisme avait dû procéder au licenciement d'une ou plusieurs ressources.

Est-ce qu'un ou plusieurs énoncés ci-dessous s'appliquent à votre organisation quant à la transition entre le renouvellement des ententes du programme PAC et/ou PASI ?



- Je ne sais pas / Je ne suis pas au courant
- Nous avons dû injecter des fonds afin de maintenir une ou des ressources en poste.
- Nous avons dû procéder au licenciement d'une ou plusieurs ressources.
- Nous avons dû réduire nos activités ou notre offre de services.
- Nous n'avons pas vécu d'enjeux particuliers.

Un tel constat est totalement inacceptable. Cette mauvaise gestion des renouvellements des ententes chapeautées par le gouvernement nuit aux efforts et aux services qui doivent être rendus aux personnes immigrantes en région et d'autant plus, met en péril l'expertise développée aux quatre coins du Québec. Ces périodes d'incertitude sont anticipées par les agents locaux et exposent les organisations et leurs territoires à des pertes importantes de connaissances et à l'affaiblissement du niveau d'accompagnement et de soutien en matière d'immigration.

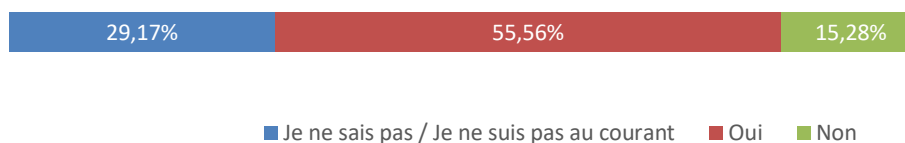
Le niveau de complexité des démarches administratives en lien avec l'immigration est très élevé au Québec. Les processus des différents programmes sont complexes et ceux-ci comportent de multiples critères. Les compétences légales étant aussi fragmentées entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, les personnes-ressources doivent ainsi détenir des connaissances étoffées pour accompagner les nouveaux arrivants à travers cet écosystème exigeant. Le départ d'un intervenant PASI ou PAC présent dans un organisme ou une MRC causé



par une précarité d'emploi peut ainsi être très dommageable pour les services en immigration offerts dans une région donnée.

D'autre part, le processus administratif associé au renouvellement des ententes PAC et PASI semble défaillant du côté du MIFI. Plusieurs agents en immigration ont confirmé avoir dû réviser les formulaires de demande à l'approche de la date butoir de dépôt. Ces modifications étaient provoquées par des ajouts ou des modifications de modalités émises par le ministère à la dernière minute. Alors que le MIFI demande d'abord aux organismes de déposer une demande en concordance avec leurs besoins, basés sur des cibles atteintes et connues, il procède ensuite à une seconde demande aux organismes, expliquant une enveloppe insuffisante pour répondre aux besoins de tous les organismes. Cette problématique a été confirmée par 56 % des répondants au sondage administré par la FQM.

Lors de vos derniers renouvellements d'entente PAC et/ou PASI, avez-vous dû réviser votre formulaire de demande, le tout occasionné par des ajouts ou modifications de modalités émises par le MIFI à l'approche de la date de dépôt?



**Devant des processus de renouvellement d'entente dysfonctionnels et qui peuvent causer des préjudices importants aux organismes de services en immigration, à leurs ressources et aux personnes immigrantes, la FQM exige du gouvernement du Québec de faciliter les transitions entre les ententes de contribution des programmes PAC et PASI. Cette simplification opérationnelle doit être basée sur une réelle prévisibilité de gestion dans l'intérêt des organisations bénéficiaires qui sont les réels répondants du terrain auprès des personnes immigrantes. Les ententes transitoires ne peuvent servir de correctif à la situation puisqu'elles ne viennent en aucun cas effacer le sentiment d'insécurité du personnel en place.**

Autre élément important devant être corrigé en lien avec l'administration des programmes PASI et PAC du MIFI est l'incompatibilité entre les dates des ententes de contribution et les cycles budgétaires normaux, tant au niveau municipal que pour les ONBL. Il a été rapporté des ententes débutant ou se terminant en été ou en automne. Cette anomalie administrative ne vient aucunement aider les organisations dans leur planification financière annuelle.

À l'été 2024, des MRC avaient d'ailleurs reçu le 8 juillet un courriel pour un appel de propositions du MIFI en vue du renouvellement du financement des initiatives locales avec comme date limite le 2 août suivant pour le dépôt des propositions. Cette façon de faire du ministère a démontré la



méconnaissance et le manque de respect de celui-ci envers le fonctionnement et la réalité des municipalités locales et régionales au Québec. L'appel de propositions obligeait donc les organismes municipaux à concevoir, rédiger et faire adopter une résolution par leur conseil dans un délai de dix-neuf (19) jours ouvrables en plein mois de juillet. D'ailleurs, la FQM avait dû demander une intervention de la ministre de l'époque pour rendre le dépôt des propositions possible.

Ce type de problématique avait pourtant été mis en lumière dans le rapport du Vérificateur général de 2017. Il avait été mentionné que la détermination des budgets attribués aux organismes et la signature des ententes se faisait tardivement. Selon l'analyse du Vérificateur, pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018, les ententes avaient été finalisées durant les mois de juin et de juillet, même si elles débutaient le 1<sup>er</sup> juillet, rendant la planification des activités très complexe pour les organismes.

**La FQM demande au gouvernement du Québec de revoir ses façons de faire afin de respecter les cycles budgétaires municipaux.**

## Besoin de rétention du personnel gouvernemental dédié aux organismes

Une autre problématique soulevée par les ressources en immigration rencontrées et sondées est la rotation des conseillers en immigration régionale du MIFI attirés à chaque organisme bénéficiaire d'une entente PAC et/ou PASI. Bien que 89 % des répondants ont confirmé que leur conseiller respectif au MIFI était basé physiquement dans leur région administrative, 75 % ont affirmé avoir connu plus d'une personne à ce poste au cours des trois (3) dernières années. Plusieurs ressources sondées ont indiqué que leur conseiller avait changé à deux et trois reprises, et même quatre et cinq fois durant cette même période.

Au cours des trois (3) dernières années, est-ce que votre répondant (conseiller) au MIFI est demeuré le même ? Si vous répondez "non", indiquez le nombre total de personnes qui ont occupé cette fonction durant cette période.



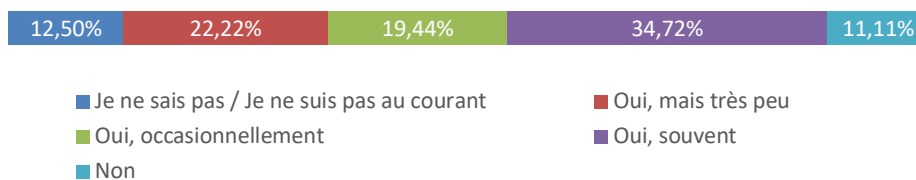
■ Oui ■ Non



Une telle instabilité amène un certain découragement chez les ressources sur le terrain affectées par une rotation continue de leur conseiller en immigration régionale. À la suite de chaque changement, tout le processus de transfert de dossier, de prise de connaissance des enjeux, de compréhension des réalités de l'organisme doit recommencer. Ces heures dédiées aux prises de contact entre la ressource terrain et le nouveau conseiller du ministère sont encore une fois du temps non consacré pour les services locaux, soit le soutien, l'accompagnement et l'intégration des personnes immigrantes.

Bien évidemment, l'entrée en poste de ces conseillers en immigration régionale peut complexifier les différents processus de renouvellement d'entente et de reddition de comptes. Des apprentissages doivent être faits concernant les programmes et les ententes sous gestion. À la lumière du sondage effectué par la FQM, il apparaît clairement que la multiplication des changements de chaise au MIFI entraîne de la confusion dans la gestion courante auprès des organismes bénéficiaires des ententes PAC et PASI. 54 % des répondants ont confirmé avoir dû jongler souvent ou occasionnellement avec des divergences dans l'interprétation des modalités des programmes lors des dernières redditions de comptes ou lors des derniers renouvellements d'entente.

Lors de vos dernières redditions de compte ou lors de vos derniers renouvellements d'entente dans le cadre des programmes PAC ou PASI, avez-vous dû jongler avec des divergences dans l'interprétation des modalités des programmes par le MIFI ?



Une telle rotation des effectifs du MIFI dédiés en partie à l'accompagnement et au soutien des organismes régionaux spécialisés en immigration est très préoccupante, d'autant plus que les effets collatéraux affectent après tous les services offerts aux personnes immigrantes par une diminution du temps qui leur est consacré.

**La FQM souhaite ardemment que des mesures soient prises par le MIFI afin d'éviter les divergences d'interprétation des modalités des programmes lors des redditions de compte ou lors des renouvellements d'entente, découlant d'un taux de rotation en apparence élevé des conseillers en immigration régionale.**



## Mettre fin à un dédoublement en transférant les budgets d'Accompagnement Québec aux MRC

Accompagnement Québec est un service d'accompagnement du MIFI qui consiste à faciliter l'installation et l'intégration au Québec des personnes qui ont déjà un statut d'immigration. Les personnes immigrantes bénéficient d'un soutien pour établir un plan d'action individualisé dans différents domaines qui touchent à l'installation et l'intégration.

Les agents d'aide à l'intégration du MIFI orientent, au besoin, les personnes immigrantes vers des ressources ou des services pour lui fournir de l'aide dans ses démarches. Ce service est doté d'un budget annuel de 20 millions de dollars et compte un peu moins de 100 agents d'aide à l'intégration. Du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 janvier 2025, 10 504 personnes ont bénéficié d'une évaluation des besoins dans Accompagnement Québec.<sup>32</sup>

Du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 décembre 2024, 93 145 personnes immigrantes uniques (données préliminaires) avaient bénéficié d'un accompagnement par un organisme financé dans le cadre du PASI, programme qui, également, permet de soutenir les personnes immigrantes dans leur processus d'intégration et leurs démarches d'installation.<sup>33</sup>

La FQM est d'avis que la somme annuelle de 20 millions de dollars dédiée à Accompagnement Québec devrait être transférée aux organismes locaux en immigration et additionnée à l'enveloppe budgétaire du PASI.

Comme la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, la Fédération voit en Accompagnement Québec un dédoublement de service.<sup>34</sup> D'ailleurs, selon le cahier explicatif des crédits 2025-2026 du MIFI, aucun sondage sur la satisfaction et l'efficacité des services d'Accompagnement Québec n'a été effectué.

**La FQM demande au gouvernement un transfert intégral des crédits budgétaires alloués à Accompagnement Québec vers le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration dédié aux organismes locaux en immigration afin d'éviter le dédoublement de services actuel et de solidifier davantage l'écosystème pleinement compétent présent sur le terrain et d'assurer l'efficacité des sommes investies.**

---

<sup>32</sup> QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, *Cahier explicatif des crédits 2025-2026 CRC-089*, 2025, p. 291.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 291.

<sup>34</sup> Marika WHEELER, « 20 M\$ « mal investis » qui « dédoublent » les services d'immigration, selon des organismes », *Radio-Canada* (4 août 2025), <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2183002/accompagnement-quebec-accueil-cible-immigrants>



## L'URGENCE D'UN CHANTIER NATIONAL EN HABITATION

L'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes passent par l'accessibilité à des logements de qualité, répondant à leurs besoins et à des coûts raisonnables. Toutes les régions du Québec sont cependant gravement affectées par le manque de logements dont le taux d'inoccupation dans bien des municipalités situées hors des grands centres est en deçà du 1 %. Ce déficit d'unités locatives dans les régions compromet leur capacité d'attraction et affaiblit l'occupation dynamique du territoire québécois.

Dans sa *Stratégie québécoise en habitation* déposée l'an dernier, le gouvernement du Québec s'est donné des objectifs à atteindre pour rééquilibrer le marché de l'habitation sur le territoire et pour préserver l'abordabilité. Selon la Stratégie, 560 000 logements sont à construire d'ici 2034. De toute évidence, ce ne sera pas suffisant.

Pour le volet logements sociaux et abordables, 93 % des unités financées par le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ont été attribuées à des municipalités de 15 000 habitants et plus, une situation inéquitable pour les autres municipalités qui regroupent globalement plus de 25 % de la population québécoise.

D'ailleurs, selon le tableau de bord de la Société d'habitation du Québec (SHQ), en date de juin 2025, et à des fins comparatives, uniquement 1 766 unités de logement sont en cours de réalisation dans les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine comparativement à 10 457 pour l'ensemble du Québec. La FQM constate donc l'incapacité de la SHQ et du gouvernement de contribuer rapidement à solutionner la crise du logement en région.

La Fédération juge essentiel que le gouvernement alloue directement aux dirigeants locaux des ressources pour répondre aux défis posés par un taux d'inoccupation inédit, leur propose des programmes en logement mieux adaptés aux besoins des populations de leur territoire et de redistribuer équitablement les fonds touchants l'habitation pour ainsi rétablir et assurer une équité entre les grands centres et les régions.

Dans une situation aussi alarmante, il n'est pas normal qu'au moment d'écrire ces lignes, le projet de création d'une fiducie d'utilité sociale pour loger de la main-d'œuvre et des étudiants porté par la MRC des Laurentides soit toujours dans l'attente de l'apport gouvernemental nécessaire pour démarrer le premier chantier de 68 logements. C'est pourtant à la demande même des décideurs



du gouvernement que cette MRC et ses élu(e)s sont sortis des sentiers battus pour proposer un modèle novateur afin de répondre à la pénurie de logements sur leur territoire.<sup>35</sup>

Il est nécessaire que le gouvernement du Québec libère les municipalités des carcans administratifs de toute nature qu'il leur impose et qui empêche actuellement la construction d'une seule résidence, d'un seul immeuble à logements ou d'une seule rue domiciliaire. Il n'est pas question d'une déréglementation totale entraînant une dérive immobilière et urbanistique, mais bien de rendre la ruralité prospère. L'agriculture de nos régions ne peut nourrir le Québec sans garantir un toit à ses travailleurs, tout comme le CLSC ne peut soigner la communauté sans trouver des logements décents à son personnel.

**La FQM appelle le gouvernement à la nécessité de lancer un véritable chantier national d'urgence afin de répondre à la pénurie de logements dans toutes les régions du Québec. Ce chantier doit reposer sur la décentralisation vers le pallier municipal des outils gouvernementaux permettant la construction d'unités de logement, essentielle en vue de lancer activement des mises en chantier, selon des modèles déterminés localement.**

---

<sup>35</sup> Suzanne COLPRON, « Une fiducie pour protéger le logement abordable », *La Presse* (9 août 2025), <https://www.lapresse.ca/actualites/regions-touristiques/logement-en-crise-solutions-en-marche/2025-08-09/mrc-des-laurentides/une-fiducie-pour-protger-le-logement-abordable.php>



## CONCLUSION

Les recommandations effectuées à l'intérieur du présent mémoire, appuyées sur des données d'experts et des échanges avec de multiples partenaires, s'inscrivent en ligne directe avec la vision de la FQM qui est de faire du Québec de demain le Québec de toutes les régions, en permettant aux municipalités du territoire d'offrir des milieux de vie dynamiques et prospères à leurs citoyens, en leur donnant accès à des services de qualité, et ce, dans le respect des réalités régionales.

La planification de l'immigration 2026-2029 doit s'intégrer dans une vision gouvernementale structurée pour l'avenir des régions du Québec. Si l'immigration représente aujourd'hui le seul moteur de croissance démographique de l'état québécois, elle devient alors fondamentale pour assurer l'occupation dynamique de notre territoire.

À l'échelle locale, le modèle d'impartition des services en immigration adopté par le MIFI doit se convertir par un modèle basé sur la compétence pleinement reconnue des MRC en matière de services locaux en immigration. Le modèle actuel nuit au dynamisme économique des milieux, au développement territorial, aux initiatives innovantes des acteurs locaux, à la rétention des personnes immigrantes et aux relations avec les parties prenantes privées et publiques.

Avant de conclure, il est essentiel de mentionner l'importance que les programmes gouvernementaux en habitation s'arriment avec cette planification de l'immigration et les subséquentes, ainsi qu'avec les besoins et les réalités économiques des régions en habitation. Les investissements publics en matière de logements doivent permettre de dénouer le goulot d'étranglement actuel, sans quoi toute planification sera vouée à l'échec. Les dédales administratifs gouvernementaux ne peuvent plus être la cause d'un frein au développement immobilier régional, comme c'est le cas actuellement avec la Société d'habitation du Québec.